

L'ALVERNE GRAND-AUVERNÉ

ISSN 2824-2521

BULLETIN
MUNICIPAL
JUN 2022

NUMÉRO
91

Vie de la commune
Page 29

Vie associative
Page 33

Vie scolaire
Page 41



S O M M A I R E

◆ Edito	3
◆ Principales délibérations du Conseil Municipal	4 à 21
◆ Infos Mairie	22
◆ Compte administratif 2021 - Budget primitif 2022	23 à 25
◆ Infos Communauté de Communes Châteaubriant - Derval	26 à 28
◆ Vie de la commune	29 à 32
◆ Vie associative	33 à 40
◆ Vie scolaire	41 à 43
◆ Vie économique	44
◆ Infos pratiques	45
◆ Communiqué	46 à 47
◆ Calendrier des manifestations 2022	48



Chers Alvernes,

J'ai le plaisir, avec l'ensemble de l'équipe municipale, de vous présenter la 91^{ème} édition de l'Alverne, merci à Marie et aux membres de la commission communication pour ce travail.

Enfin on a pu voir certaines associations reprendre leurs festivités, et la réussite par exemple du tournoi de foot de Pâques, du concours de pétanque ou encore de la kermesse montre bien que la population est en attente de se retrouver pour ces bons moments de convivialité. Je sais que les bénévoles ne sont pas de plus en plus nombreux, mais pour les motiver à nouveau il faut relancer l'organisation des manifestations. Merci à toutes nos associations pour leurs dynamismes. La covid est toujours présente mais avec des formes de la maladie beaucoup moins graves, espérons que la crise sanitaire est désormais derrière nous...

La révision du PLU est toujours en cours et se prolonge, en effet une nouvelle loi (loi climat et résilience) sortie l'été dernier avec application immédiate, nous contraint à revoir nos projets de classement des terrains constructibles. Nous sommes dans l'obligation juridique d'aller au bout de cette révision et nous devons nous référer, en plus de cette loi très restrictive, aux documents d'urbanisme supérieurs que sont le SCOT ou encore le SRADDET. Nous sommes maintenant dans l'attente d'un retour des services de l'état suite à une réunion lors de laquelle les élus présents ont défendu notre projet de PLU.

Le lotissement de la censive 2 est quasiment terminé, il ne reste plus que la voirie provisoire, que l'entreprise Hervé attend de pouvoir appliquer quand le réseau d'eau potable pourra enfin être refermé. La pression immobilière sur notre commune est réelle, en témoigne la pré réservation de l'ensemble des 14 lots, d'ici l'automne les compromis de vente seront signés afin de valider ces réservations et les premières maisons devraient pousser en fin d'année ou début 2023. En parallèle, la rénovation de la longère, par l'association « Une Famille Un toit » a débuté pour une durée de 10 à 12 mois de travaux pour la livraison de 5 logements, accessibles PMR et tous dotés d'une terrasse privative au sud et d'un espace vert au nord. Les locataires ciblés sont les seniors seuls ou en couple, j'invite les personnes intéressées à se faire connaître dès maintenant en mairie.

Vous avez sûrement remarqué qu'il y a de l'activité entre le lotissement des Ardoisières et l'espace artisanal, des travaux, réalisés par les bénévoles de l'association La Maison Villeneuve, ont en effet débuté sur le tiers lieu de l'habitat partagé inclusif Bleu Alverne, le Jardecosem, le jardin des sens et des saveurs, sera un lieu géré par les résidents de l'habitat et l'association. Il sera également ouvert au public selon des créneaux définis et pourra être le théâtre de manifestations d'associations. L'inauguration du Jardecosem est fixé au 1er octobre, un chêne sera planté au centre de ce lieu qui prend déjà forme. L'association souhaite qu'il soit bien développé quand les résidents entreront dans l'habitat début 2024, on voit là encore la motivation et le sérieux de ses membres. Les travaux ont souvent lieu le samedi, je demande donc aux riverains du soutien et un peu de patience.

Une journée citoyenne est prévue le samedi 17 septembre, merci de vous inscrire en mairie.

Le traditionnel repas des aînés est lui fixé au samedi 8 octobre.

Dans l'attente de ces bons moments, je vous souhaite un bel été, moins chaud quand même que cette mi juin....

Sébastien Crossouard

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE NEOEN : PLU – MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DANS LE CADRE D'UNE DÉCLARATION PROJET

Contexte de la procédure :

M. le Maire informe que la commune souhaite permettre l'aménagement d'un projet photovoltaïque sur le Secteur de Lambrun et adapter le PLU en conséquence.

En effet, ce projet permettrait la réhabilitation d'un site dit « dégradé » en site de production d'énergie renouvelable.

Ayant l'accord du propriétaire ;

Considérant le coût de cette « mise en compatibilité du PLU » entièrement pris en charge par le maître d'ouvrage NEOEN ;

Considérant les « possibles retombées fiscales » pour la commune, M le maire propose pour permettre la réalisation du projet, que la commune utilise la procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet (L. 153-54 à L. 153-59 du code de l'urbanisme).

La première procédure concernant le projet avait été interrompue suite aux avis de la DDTM et la chambre d'agriculture. Il s'agit de repartir sur une nouvelle procédure proposant un projet modifié, évitant les surfaces jamais excavées dans le cadre de l'exploitation de la carrière. Ces surfaces retourneront à l'agriculture conformément aux discussions qui ont lieu entre le porteur de projet et les professionnels du monde agricole.

Déroulement de la procédure de déclaration de projet :

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, encadrée par le code de l'urbanisme et par le code de l'environnement, sera composée des étapes suivantes :

- ⇒ Délibération du conseil municipal engageant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et fixant les modalités de concertation
- ⇒ Transmise à l'autorité environnementale dans le cadre de la procédure au cas par cas
- ⇒ Constitution du dossier d'enquête publique avec un sous-dossier consacré à la déclaration de projet et un sous dossier consacré à la mise en compatibilité du PLU ;
- ⇒ Délibération du conseil municipal tirant le bilan de la concertation
- ⇒ Examen conjoint de l'Etat (suite à l'avis rendu par l'Autorité Environnementale), de la commune et des personnes publiques associées des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU ; d'autres consultations peuvent avoir lieu le cas échéant ;
- ⇒ Enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence ;
- ⇒ Approbation de la déclaration de projet par le Conseil Municipal emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Concertation publique :

Dans la cadre de cette procédure, la commune souhaite assurer les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet et d'un registre en Mairie

Vu le code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L300-6, L104-3, L153-54 à L153-59, R153- 15 à R153-17 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L121-16 et suivants et R121-19 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 27/02/2004, révision simplifiée n°1 approuvée le 01/02/2007, modifié le 27/03/2007 et révision n° 2 approuvée le 09/07/2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ◆ Décide de lancer la procédure de MECDP (mise en compatibilité par déclaration de projet) pour permettre l'aménagement d'un projet photovoltaïque sur le secteur de Lambrun.
- ◆ Donne mandat à M le Maire pour la signature des documents relatifs à cette procédure.

Principales délibérations du Conseil Municipal

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30 novembre 2021 relatif à la modification de la durée hebdomadaire de service afférente à un emploi permanent à temps non complet concernant un poste au service administratif. Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 28 heures hebdomadaire et de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 25 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ crée un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 28 heures hebdomadaire
- ❖ supprime le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 25 heures hebdomadaire
- ❖ Modifie le tableau des effectifs comme suit au 1^{er} janvier 2022

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE (heures et minutes)	POUR- VU
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif Territorial	C	1	28 h	100 %
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35 h	100 %

FILIERE TECHNIQUE	C	1	35 h	100%
<i>bâtiments voirie</i>	C	1	35 h	100%
Agent de maîtrise.	C	1	9 h 9 mn	100%
Adjoint technique territorial	C	1	3 h 49 mn	100%
<i>Restauration – entretien des bâtiments</i>	C	1	7h	100%
Adjoint technique territorial				
Adjoint technique territorial				
Adjoint technique territorial				
FILIERE ANIMATION	C	1	10 h 40mn	100%
Adjoint territorial d'animation	C	1	4 h 19 mn	non pourvu
Adjoint territorial d'animation				

DETERMINATION DU FORFAIT DES FRAIS DE BRANCHEMENTS DU RESEAU EAUX USEES RUE TARTIFUME

Monsieur Laurent VETU, adjoint explique que la viabilisation des parcelles A 422, 423, 1138, 1139-1117 et 440 situées rue Tartifume concernant le réseau d'eaux usées a été réalisée en 2018.

Le coût des travaux s'élevait à 29 340,48 € pour la réalisation de 6 branchements.

Les frais de branchement étant à la charge du demandeur, il convient donc de fixer le forfait à répercuter aux demandeurs.

Après réflexion, le conseil municipal décide d'appliquer le forfait des frais de branchement sur toute la zone concernée par l'assainissement collectif sur les zones Ua, Ub et 1Au.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ Décide de fixer le prix à 2 000 € par branchement pour les parcelles indiquées ci-dessus majoré de la participation pour l'assainissement collectif
- ❖ Décide d'appliquer le même forfait de 2 000 € pour toute la zone concernée par l'assainissement collectif à savoir les zones Ua , Ub, 1Au.
- ❖ Dit que la somme sera recouvrée par un titre de recettes.

Principales délibérations du Conseil Municipal

EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Etant concerné par cette délibération, Monsieur Anthony MICHEL quitte la séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux : travaux préparatoires, terrassement, voirie, assainissement, espaces verts pour l'extension du lotissement de la Censive. Cette consultation a fait l'objet d'une publication sur le quotidien ouest France 44 du 5 novembre 2021 avec un couplage web, avec une remise des offres fixées au 26 novembre 2021.

6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Conformément à l'article 4.3 du règlement de consultation, il a été décidé de mettre en oeuvre une négociation avec l'ensemble des entreprises.

L'analyse des offres a été effectuée par le cabinet ARRONDEL maître d'oeuvre.

Compte-tenu des éléments présentés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour les entreprises suivantes :

- L'entreprise SAUVAGER TP - Châteaubriant pour un montant de 198 229,00 € HT - *1 voix pour*
- L'entreprise HERVE TP – Juigné des Moutiers pour un montant de 199 722,00 € HT – *12 voix pour*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- ❖ De retenir l'entreprise HERVE TP pour un montant de travaux de 199 722, 00 € HT.
- ❖ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché et de tous les documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces travaux

SYDELA – ACCORD DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE

Monsieur Anthony MICHEL réintègre la séance

Vu la délibération 21-01-03 du 25 janvier 2021 donnant accord au SYDELA pour lancer l'étude d'exécution des travaux d'extension des réseaux électriques, télécom et éclairage public pour l'extension du lotissement de la Censive.

Par courrier en date du 23 novembre 2021, Monsieur le Maire a reçu l'accord de participation financière qui s'élève à 30 798,52 € TTC pour la commune pour un montant total des travaux estimés à 41 818,54 € H.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal doit donner son accord sur le montant de la participation financière de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ Donne son accord sur la participation financière de la commune pour un montant de 30 798,52 € TTC
- ❖ Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer l'accord de participation financière

CONVENTION ATLANTIC'EAU – EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE

La présente délibération annule et remplace la délibération 21-11-02 du 22 novembre 2021.

Dans le cadre de l'extension du lotissement de la Censive, Monsieur le Maire indique avoir reçu par courrier le 26 novembre 2021 une nouvelle convention à caractère technique et financier relative aux travaux de desserte en eau potable. En effet, dans la précédente convention, Atlantic'eau a omis d'intégrer la parcelle n°1 située plus haut.

ATLANTIC'EAU estime que la participation financière de la commune s'élève à 15 841,85 € TTC correspondant à 50 % du montant global des travaux de desserte en eau potable estimé à 31 683,68 € TTC.

Compte-tenu de ce qui précède et étant donné qu'Atlantic'eau assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eau potable, le conseil municipal est invité à autoriser Atlantic'eau à réaliser la desserte en eau potable.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ Autorise Atlantic'eau à réaliser la desserte en eau potable
- ❖ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

REVISION DU REGLEMENT DE LA SALLE L'ASPHODELE

A la suite de plusieurs locations, il a été constaté le lundi matin que le nettoyage de la salle n'était pas fait correctement et du fait de n'avoir aucune précision dans le règlement, il est difficile de pouvoir débiter le dépôt de garantie pour ménage insuffisant.

Il convient donc de modifier l'article 4 – remise des clés – état des lieux afin de préciser qu'un état des lieux d'entrée et de sortie devra obligatoirement être rempli. Le formulaire annexé à la présente délibération devra être signé des deux parties. L'état des lieux d'entrée se fera à la remise des clés et l'état des lieux de sortie, le lundi matin entre 9h00 et 10h00. L'assemblée est donc invitée à valider le formulaire d'état des lieux et d'autoriser la modification de l'article 4 du règlement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ Valide le formulaire d'état des lieux d'entrée et de sortie
- ❖ Autorise la modification de l'article 4 du règlement de la salle l'Asphodèle

CONVENTION ATLANTIC'EAU – RUE TARTIFUME

Point rajouté à l'ordre du jour

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessités par la desserte de terrains cadastrés A 422 à A 440, Monsieur le Maire indique avoir reçu par courrier le 10 décembre 2021 une nouvelle convention à caractère technique et financier relative aux travaux de desserte en eau potable. En effet, dans la précédente convention, seule la parcelle A 422 devait être desservie.

ATLANTIC'EAU estime que la participation financière de la commune s'élève à 5 850,00 € TTC.

Compte-tenu de ce qui précède et étant donné qu'Atlantic'eau assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eau potable, le conseil municipal est invité à autoriser Atlantic'eau à réaliser la desserte en eau potable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ Autorise Atlantic'eau à réaliser la desserte en eau potable
- ❖ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

DECISION BUDGETAIRE DE L'ORDONNATEUR PORTANT VIREMENT DE CREDITS PRIS SUR LES DEPENSES IMPREVUES

Vu l'article 2322-2 du CGCT,

Considérant la nécessité de procéder aux virements exposés ci-dessous,

Considérant l'obligation de présenter la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les crédits prévus au chapitre 23 et plus précisément au compte 2315 ne sont pas suffisants pour payer la facture des travaux de la rue de la Grée. Il est donc nécessaire de procéder au versement de la totalité de la somme prévue au chapitre 020 – Dépenses imprévues à savoir 10 000 €.

Monsieur le Maire décide donc de procéder aux virements suivants :

- ❖ En dépense à l'article 2315 + 10 000,00 €
- ❖ En dépense à l'article 020 - 10 000,00 €

Principales délibérations du Conseil Municipal

DERNIERES DECISIONS : AIR&GEO – DELAISSE DE VOIRIE BORDURE RD 111

Vu l'article L 2122 du CGCT

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal du 25 mai 2020, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation, Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit,

Air&Géo : Concernant l'acquisition d'un délaissé de voirie en bordure de la RD n° 111 à l'Espace Artisanal des Ardoisières, une borne supplémentaire a du être implantée. Une facture complémentaire de 190,80 € TTC a été payée.

SÉANCE DU 17 JANVIER 2022

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE SMA NETAGIS POUR LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Par délibération 20-03-03 du 9 mars 2020, le conseil municipal avait approuvé le contrat à intervenir avec la Société SMA NETAGIS, implantée à Orvault, pour la gestion du Système d'Information Géographique.

Ce contrat arrive à échéance. Il avait été conclu pour une durée de 2 ans et a permis à la communauté de communes et aux communes du territoire de bénéficier de la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation et intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Il vous est proposé de renouveler cette prestation avec la société SMA NETAGIS qui inscrit la mise en place de ce SIG dans la durée et selon les conditions ci-après.

Les géomaticiens qui assurent l'exploitation du progiciel interviendront auprès des communes et de la communauté de communes sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité et répartis sur la base de la population municipale officielle 2018 en vigueur au 1er janvier 2021, soit :

- 5 jours pour la Ville de Châteaubriant ;
- 2 jours pour les communes de plus de 3 000 habitants ;
- 1 jour pour chacune des communes dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants ;
- 0,5 jour pour chacune des communes de moins de 1 500 habitants,
- le reste du forfait est dédié aux exploitations du SIG par les services de la Communauté de Communes.

Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 18 380,00 € HT soit 22 056,00 € TTC.

Toute prestation supplémentaire, au-delà de ce forfait de 30 jours, sollicitée par les Communes ou la communauté de communes fera l'objet d'une facturation par la société SMA NETAGIS directement auprès du commanditaire sur la base d'un bordereau de prix unitaire négocié, annexé à la convention jointe à la présente délibération. Dans ces conditions, le contrat avec la société SMA NETAGIS devra être signé par la communauté de communes ainsi que par chacune de ses 26 communes membres.

Compte tenu de ce qui précède et après examen, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA MAISON VILLENEUVE

Monsieur le Maire rappelle que :

L'association la Maison Villeneuve ayant pour objet notamment l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés, a un projet de création d'un tiers lieu en lien avec l'habitat partagé la Maison Bleue Alverne.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Cette création de Tiers lieu a pour objectif de créer un lieu d'échange et de dynamique sociales en y développant des projets croisés favorisant les liens intergénérationnels, en organisant des manifestations culturelles et artistiques et en mettant à disposition des acteurs associatifs du territoire.

Ce tiers lieu comprendra des lieux de pâturage pour animaux, un jardin sensoriel, un potager partagé, un jardin aromatique, un parcours de déambulation et de santé, des jeux de plein air.

Une partie technique sera nécessaire pour le stockage de l'outillage et du matériel lié à l'entretien, récupération des eaux de pluie, ainsi qu'un chalet pour l'accueil.

La collectivité met à la disposition de l'association la Maison Villeneuve une partie du terrain cadastré A 1425, 1426 et ZD 80 pour une contenance d'environ 3200 m² par le bail emphytéotique.

Le bail est consenti pour une durée de 99 ans à compter du 28 janvier 2022 sans tacite reconduction. Le bail prendra fin à l'arrivée du terme, sans que le bailleur soit tenu de délivrer congé à l'association la Maison Villeneuve, et en cas de perte totale du bien loué ou d'expropriation.

Le bail est consenti et accepté moyennant le versement par l'association la Maison Villeneuve d'une redevance annuelle d'un montant d'un euro payée à terme échu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ De la mise à disposition par bail emphytéotique, à l'association la Maison Villeneuve un terrain pour une contenance d'environ 3200 m²,
- ❖ Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'association de la Maison Villeneuve,
- ❖ D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ACQUISITION D'UN COPIEUR

Le copieur actuel ayant été acheté en 2012 est devenu trop ancien. Le fournisseur a indiqué ne plus pouvoir garantir la maintenance. Cette acquisition permettrait aujourd'hui d'évoluer vers un outil de travail polyvalent plus performant et de bénéficier d'une maintenance sur le matériel.

C'PRO OUEST de la Chapelle sur Erdre, fournisseur actuel de la collectivité, propose la fourniture de deux modèles de copieurs :

- ◆ CANON DX C 3826i Neuf pour un montant de 3 639,00 € HT avec un coût de copies noir et blanc de 0.0035 € et couleur 0.035 €. Durée du contrat : 21 trimestres
- ◆ CANON DX C 3320i reconditionné pour un montant de 1 950,00 € HT avec un coût de copies noir et blanc de 0.004 € et couleur 0.04 €. Durée du contrat : 16 trimestres

Le contrat inclut la maintenance et le contrat assistance connectique pour le matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir la proposition de C'PRO OUEST pour l'achat d'un copieur CANON DX C3320i reconditionné pour un montant de 1 950,00 € HT.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des PCS permettant de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Monsieur le Maire présente le plan communal de sauvegarde. Il précise que le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été transmis par courriel aux élus le 14 janvier 2022.

Après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ Approuve le plan communal de sauvegarde annexé à la présente délibération,

Principales délibérations du Conseil Municipal

- ❖ Précise que ce plan fera l'objet de mises à jour régulières et nécessaires à sa bonne application,
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté portant l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

DECISION BUDGETAIRE DE L'ORDONNATEUR PORTANT VIREMENT DE CREDITS PRIS SUR LES DEPENSES IMPREVUES

Vu l'article 2322-2 du CGCT,
Considérant la nécessité de procéder aux virements exposés ci-dessous,
Considérant l'obligation de présenter la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors du conseil municipal du 13 décembre 2021 les crédits prévus au chapitre 23 et plus précisément au compte 2315 n'étaient pas suffisants pour payer la facture des travaux de la rue de la Grée. Mais, il a été également constaté qu'en dépenses au compte 165, les crédits prévus étaient insuffisants dû au remboursement des dépôts de garantie du Commerce. Il est donc nécessaire de modifier la répartition de la somme mentionnée au chapitre 020 – Dépenses imprévues à savoir 10 000 €.

Monsieur le Maire décide donc de procéder aux virements suivants :

- ❖ En dépense à l'article 2315 + 9 940.00 €
- ❖ En dépense à l'article 165 + 60,00 €
- ❖ En dépense à l'article 020 - 10 000,00 €

DERNIERE DECISION : AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE MOLIERE ET RUE DE LA GREE - DCE

Cabinet Arrondel : Afin de réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises de l'aménagement de voirie de la rue Molière et la rue de la Grée, une facture complémentaire a été payée d'un montant de 2520,00 € TTC.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2022

ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE RD 111 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle qu'un délaissé de voirie appartenant au Conseil départemental est situé en bordure de la RD 111 route de Saint-Sulpice-des-Landes.

Ce délaissé d'une surface de 234 m² a fait l'objet d'un bornage par le cabinet Air&Géo. Il est cadastré de la façon suivante : ZD 183 pour 174 m² et ZD 184 pour 60 m².

Le prix de vente est fixé à 80 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'acquisition de ce délaissé routier pour un montant de 80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ De procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées ZD 183 et ZD 184 d'une surface de 234 m² au prix de vente de 80 € .
- ❖ D'autoriser Monsieur le maire à signer la promesse d'achat rédigée par le Conseil départemental.

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA SAS EOLA DEVELOPPEMENT

Par arrêté préfectoral numéro 2022/ICPE/001 en date du 18 janvier 2022, une nouvelle enquête publique a été ouverte en mairie de RIAILLÉ du 14 février 2022 au 15 mars 2022 inclus.

L'enquête publique porte sur la demande présentée par la société SAS EOLA Développement dont le siège social est situé à LIGNÉ, 120 rue Hoëdic, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune de RIAILLÉ.

Principales délibérations du Conseil Municipal

L'assemblée est donc invitée à donner son avis sur le dossier.

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 voix pour et 8 abstentions, donne un avis favorable.

ACQUISITION DE TABLES ET DE CHAISES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le mobilier pour le restaurant scolaire n'étant plus adapté pour les enfants de maternelle, Mme JOLY Marie-France adjointe a demandé un devis auprès de Ouest Collectivités.

Le montant pour l'acquisition de 3 tables et 18 chaises s'élève à 1 344,00 € TTC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'acquisition du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ L'acquisition de 3 tables et 18 chaises pour un montant de 1 344 € TTC pour le restaurant scolaire.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

FINANCES : AUTORISATION DU QUART DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

CONSIDERANT que le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre et que le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par l'ordonnateur,

CONSIDERANT que le Budget Primitif est voté au plus tard le 15 avril de chaque année,

CONSIDERANT que l'article L 1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) dispose, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la Section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Ainsi dans l'attente du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

CONSIDERANT que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

La limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent s'élève donc à 138 743,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 abstention :

- ❖ AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement ci-après :

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts BP 2021	Autorisation de crédits 2022 jusqu'au vote BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	28 172,88	7 043,22
204	Subventions d'équipement versées	35 000,00	8 750,00
21	Immobilisations corporelles	119 708,35	29 927,09
23	Immobilisations en cours	191 480,77	47 870,20

- ❖ CONFIRME que ces crédits seront inscrits sur le budget primitif 2022.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : APPEL DE FONDS 2022

Par courrier en date du 11 février 2022, le Conseil départemental de Loire-Atlantique a sollicité le soutien financier de la commune dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le montant demandé s'élève à 150,00 euros.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Le fonds de solidarité pour le logement est un dispositif au service des plus précaires, qui subissent les plus grandes difficultés à se maintenir et à accéder à un logement digne.

Au cours de l'année 2021, le total des aides versées s'est élevé à 1 581,00 € et réparti comme suit :

Accès 1 281,00 € 2 ménages

Energie 300,00 € 1 ménage

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 5 abstentions :

❖ D'attribuer au Conseil Départemental la somme de 150 € au titre du Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2022.

TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois à compter du 1er mars 2022 et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Aide à l'entretien des espaces verts et aux travaux de construction ou de réhabilitation.
- Durée du contrat : 9 mois à compter du 1er mars 2022
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

❖ Décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions définies ci-dessus.

❖ Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DERNIERES DECISIONS

DIA 6, rue Saint-Christophe : la commune renonce à son droit de préemption

Commerce Boulangerie épicerie : signature d'un devis pour l'entretien du four à pellets d'un montant de 872,10 € TTC

SÉANCE DU 28 MARS 2022

BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UNE FAMILLE UN TOIT

Vu la délibération 21-04-18 du 26 avril 2021 concernant la validation de la convention de partenariat pour la création de 5 logements pour personnes vieillissantes sise les Vorajoux,

Monsieur le Maire explique que le bien cadastré ZC 95 et 97 pour parties situé les Vorajoux doit faire l'objet de la signature d'un bail emphytéotique.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Les parties conviennent qu'il sera mis en place une concession de places de stationnement afin que la commune concède à l'association Une Famille Un Toit pour le projet de réhabilitation de 5 logements 5 places de stationnement PMR dans le lotissement de la Censive, figurant au cadastre section ZC n°97.

Le présent bail est consenti pour une durée de 32 années à compter de la signature jusqu'au 3 avril 2054 sans tacite reconduction.

Le présent bail est consenti moyennant le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 1 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

❖ de la mise à disposition par bail emphytéotique, à l'association Une Famille un Toit un bâtiment à usage d'ancienne longère.

❖ Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'association Une Famille un toit,

❖ D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA SAS EOLA DEVELOPPEMENT

Par arrêté préfectoral numéro 2022/ICPE/048 en date du 9 février 2022, une nouvelle enquête publique a été ouverte en mairie de RIAILLÉ du 1er mars 2022 au 31 mars 2022 inclus.

L'enquête publique porte sur la demande présentée par la société SAS EOLA Développement dont le siège social est situé à LIGNÉ, 120 rue Hoëdic, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune de RIAILLÉ.

L'assemblée est donc invitée à donner son avis sur le dossier.

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour et 7 abstentions, donne un avis favorable.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion 2021 du budget Commune dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 850 019,71 € et les recettes encaissées pour 885 420,20 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent, de 310 706,24 € s'ajoute aux recettes de l'année, pour un **résultat de clôture de l'exercice 2021 arrêté à + 346 106,73 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget Commune, établi par le Trésorier Municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2021

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget assainissement 2021 dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 58 734,30 € et les recettes encaissées pour 67 215,68 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent de 145 793,51 € s'ajoute aux recettes de l'année pour un **résultat de clôture de l'exercice 2021 de + 154 274,89 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement 2021, établi par le Trésorier Municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2021

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget extension du lotissement de la Censive 2021 dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 99 166,42 € et les recettes encaissées pour 112 490,42 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Le résultat déficitaire de l'exercice précédent de 12 907,00 € s'ajoute aux dépenses de l'année pour un **résultat de clôture de l'exercice 2021 de + 417,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget extension du lotissement de la Censive 2021, établi par le Trésorier Municipal.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 se présentant comme suit :

◇ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2021	+ 653 201,33 €
Dépenses réalisées en 2021	- 511 387,96 €
Résultat de clôture 2021	+ 141 813,37 €

◇ Section investissement

Recettes réalisées en 2021	+ 232 218,87 €
Excédent d'investissement 2020 reporté	+ 310 706,24 €
Dépenses réalisées en 2021	- 338 631,75 €
Résultat de clôture 2021	+ 204 293,36 €

Excédent de clôture total + 346 106,73 €.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 se présentant comme suit :

◇ Section d'exploitation

Recettes réalisées en 2021	+ 35 003,92 €
Dépenses réalisées en 2021	-19 324,30 €
Résultat de clôture 2021	+ 15 679,62 €

◇ Section investissement

Recettes réalisées en 2021	+ 32 211,76 €
Excédent d'investissement 2020 reporté	+ 145 793,51 €
Dépenses réalisées en 2021	- 39 410,00 €
Résultat de clôture 2021	+ 138 595,27 €

Excédent de clôture total + 154 274,89 €.

Principales délibérations du Conseil Municipal

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXTENSION LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2021

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 se présentant comme suit :

◇ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2021	+ 49 583,42 €
Dépenses réalisées en 2021	- 49 583,21 €
Résultat de clôture 2021	+0,21 €

◇ Section investissement

Recettes réalisées en 2021	62 907,00 €
Dépenses réalisées en 2021	- 49 583,21 €
Déficit d'investissement 2020 reporté	-12 907,00 €
Résultat de clôture 2021	+416,79 €

Excédent de clôture total + **417,00 €**.

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2021

La clôture de l'exercice 2021 donne des résultats excédentaires de 141 813,37 € en section de fonctionnement, et de 204 293,36 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

❖ D'affecter la somme de 141 813,37 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement figurant au Budget Primitif 2022.

Il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2022.

❖ Que la somme de 204 293,36 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2022.

AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2021

La clôture de l'exercice 2021 donne des résultats excédentaires de 15 679,62 € en section d'exploitation, et 138 595,27 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

❖ D'affecter la somme de 15 679,62 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement à venir au Budget Primitif 2022,

il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2022.

❖ Que la somme de 138 595,27 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2022.

AFFECTATION DES RESULTATS EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2021

La clôture de l'exercice 2021 donne des résultats excédentaires de 0,21 € en section de fonctionnement, et de 419,79 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

❖ Que la somme de 0,21 € sera inscrite en recettes au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2022.

❖ Que la somme de 419,79 € sera inscrite en recettes au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du

Principales délibérations du Conseil Municipal

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 soit 15,53 %.
Il est proposé de reconduire les taux appliqués sur 2021.

❖ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux appliqués sur 2021 soit :**

- Taxe foncière (bâti) : 29,67 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,83 %

VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2022

M le maire rappelle que le versement des subventions est conditionné par la fourniture d'un dossier de demande complet incluant le bilan financier des associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire le montant des participations et subventions annuelles selon le détail ci-dessous à l'unanimité du nombre de votants :

Association ou organisme	Montant €
AFD des Maires de Loire Atlantique	203,82
CAUE de Loire Atlantique	48,00
Fondation du patrimoine Nantes	75,00
Ludothèque	25,50
<i>total au 6281</i>	352,32
SDIS <i>total au 6553</i>	23 555,00
ANIMATION SPORTIVE <i>total au 65541</i>	553,00

Principales délibérations du Conseil Municipal

Association ou organisme (suite)	Montant €
ADAR Asso. D'Aide à domicile Activités Regroupées OR-VAULT	100,00
ADAPEI Châteaubriant/1 autre regard sur la déficience intellectuelle	50,00
ADMR de Riaillé/service à la personne	100,00
ADT Nantes /Aide à Domicile pour Tous	100,00
ALCOOL Châteaubriant lutte et soutien	50,00
AMADPA Moisdon/Association de maintien A Domicile	100,00
Amicale des Sapeurs Pompiers / Moisdon	100,00
Art Floral	150,00
Association Maison Villeneuve	200,00
Association Sanitaire Apicole de LA	30,00
Banque alimentaire de Loire Atlantique/St Aignan de Grand lieu	100,00
Club alpin de la Vallée de l'Erdre	40,00
Club de Gymnastique féminine alverne	120,00
L'Espoir au bout du Chemin (Téléthon)	100,00
FNATH Châteaubriant asso. accidentés de la vie	50,00
Grand Auverné Environnement	50,00
Instance de Coordination gérontologiques / Moisdon	79,00
Judo les Vallons de l'Erdre St mars la Jaille	20,00
Les restaurants du coeur/ Nantes	100,00
Moisdon Basket	70,00
Office Intercommunal des Sports (OIS) ex canton de Moisdon	237,00
Prévention routière/Nantes	50,00
Secours Catholique secteur moisdon St Julien de V.	50,00
SOLIDARITE femmes Loire Atlantique/Nantes	100,00
Union Sportive Alverne section foot.	1000,00
	<i>total au 6574</i>
	3146,00
OGEC école Notre Dame des Anges	<i>total au 6558</i>
	35 000,00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

❖ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :**

◇ Section de fonctionnement

Dépenses :

011 - Charges à caractère général	258 233,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	197 702,00 €
014 – Atténuation de produits	915,25 €
022 – Dépenses imprévues	5 000,00 €
042 – Opérations d'ordre	4 851,75€
65 - Autres charges de gestion courante	125 905,00 €
66 - Charges financières	6 300,00 €
67 - Charges exceptionnelles	23 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	1 160,00 €
	TOTAL 623 067,00 €

Principales délibérations du Conseil Municipal

Recettes :

013- Atténuations de charges	2 000,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	21 350,00 €
73 - Impôts et taxes	351 973,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	173 642,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	44 100,00 €
76 – Produits financiers	2,00 €
TOTAL	623 067,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

❖ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :**

◇ Section d'exploitation

Dépenses

011 - Charges à caractère général	20 429,00 €
042 - Dotations aux amortissements	12 499,00 €
Dépenses totales	32 928,00 €

Recettes

70 - Vente de produits, prestations de service	28 000,00 €
042 – Opération d'ordre	4 868,00 €
75- Autres produits de gestion courante	60,00 €
Recettes totales	32 928,00 €

◇ Section d'investissement

Dépenses

20 – Immobilisations incorporelles	25 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 368,00 €
23 - Immobilisations en cours	134 038,00 €
040 - Opération d'ordre/subvention d'équipement	4 868,00 €
020 – Dépenses imprévues	2 000,00 €
Dépenses totales	167 274,00 €

Recettes

001 - Résultat d'investissement reporté	138 595,27 €
040 - Opération d'ordre/amortissement matériel d'exploitation	12 499,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	16 179,73 €
Recettes totales	167 274,00 €

Principales délibérations du Conseil Municipal

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2022

❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :

◇ Section de fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général	250 783,00 €
042 – Opération d'ordre <i>variation terrains aménagés</i>	201 519,21 €
Dépenses totales	452 302,21 €

Recettes

002- résultat de fonctionnement reporté	0.21 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 519,00 €
77 – Produits exceptionnels	20 000,00 €
042 - Opération d'ordre <i>variation en cours de production</i>	250 783,00 €
Recettes totales	452 302,21 €

◇ Section d'investissement

Dépenses

040 – Opération d'ordre de transferts <i>terrains aménagés</i>	250 783,00 €
Dépenses totales	250 783,00 €

Recettes

040 - Opération d'ordre de transferts <i>terrains aménagés</i>	201 519,21 €
168741- Commune membre	48 847,00 €
01- Résultat d'investissement reporté	416,79 €
Recettes totales	250 783,00 €

DERNIERES DECISIONS

PLU : Un devis de 1860 € a été signé pour la réalisation de la mission complémentaire concernant la reprise du projet PADD par le cabinet URBA OUEST CONSEIL.

Mairie : Afin de procéder à la réhabilitation énergétique et le réaménagement de la mairie, le cabinet PEP'S Architecture a été consulté et propose d'effectuer la mission de faisabilité au prix de 2 500 € HT.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2022

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier reçu le 10 février dernier de Madame TROCHU Sophie domiciliée à la Chotinière.

Madame TROCHU Sophie sollicite la commune pour l'achat d'une portion du chemin rural n°41 (environ 170 m²) située au nord de la parcelle cadastrée YO 110, et ne desservant que sa propriété.

Après constat sur place et étude du dossier, il s'avère que le chemin n'est plus existant et n'enclave aucune parcelle située à proximité.

Principales délibérations du Conseil Municipal

M. le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la demande d'acquisition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**Considérant** que la portion de chemin sollicitée, n'est pas affectée à l'usage public,

-**Considérant** que l'aliénation du domaine privé de la commune, apparaît bien comme la meilleure solution, dans la mesure où aucune servitude ou droit de passage ne sont attachés à cette portion de chemin,

Décide :

- ❖ De répondre favorablement à Mme Sophie TROCHU pour l'acquisition de la portion de chemin sollicitée, soit environ 170 m² à 0,50 € le m².
- ❖ De l'aliénation de cette portion de chemin de la Chotinière si cette proposition agréée le demandeur.
- ❖ Que les frais de bornage et de notaires seront à la charge du demandeur.
- ❖ Que conformément à la délibération du 8 juin 2015 le prix de cession sera de 0,50 € le m².
- ❖ De donner mandat à M le maire pour la signature des documents relatifs à cette cession.

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU AU SEIN DE LA MAIRIE

Vu la délibération 21-06-09 du 7 juin 2021 mettant à disposition à titre gratuit pendant un an un local situé à la mairie afin que Mme Flavie LECOQC puisse effectuer ses permanences.

Monsieur le Maire explique que la mise à disposition à titre gratuit se termine le 31 juillet 2022, il convient donc de procéder au renouvellement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Flavie LECOQC doit disposer d'un local accessible aux personnes à mobilité réduite afin d'obtenir son agrément auprès du Département de Loire-Atlantique.

Monsieur le Maire et M. Laurent VETU, adjoint ont rencontré Mme Flavie LECOQC afin de trouver une solution adaptée.

Considérant que des travaux ont été nécessaires, Monsieur le Maire propose de fixer le prix du loyer à 80 € mensuel à compter du 1er août 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ De fixer le prix du loyer à 80 € mensuel à compte du 1er août 2022.
- ❖ Dit qu'un bail de location va être rédigé
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

EXTENSION DU LOGEMENT 3, RUE DU 8 MAI 1945

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le congé a été donné au locataire le 25 octobre 2021 afin d'affecter le logement pour la Maison des Assistants Maternels. A la suite des renseignements pris auprès de la PMI, une extension d'une surface de 25 m² environ du logement 3 rue du 8 mai 1945 est nécessaire.

L'estimation des travaux s'élève à 21 329,83 € TTC.

Afin de réaliser la demande de déclaration préalable, une demande auprès de JL constructions maître d'oeuvre de la Chapelle-Glain a été faite pour la réalisation des plans.

Les travaux vont être en partie réalisés par les agents du service technique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ De procéder à l'extension du logement 3 rue du mai 1945 pour une superficie d'environ 25 m².
- ❖ Dit qu'une partie des travaux va être réalisée par les agents du service technique
- ❖ Dit que les crédits sont inscrits au budget 2022
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'extension du logement

EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE : VALIDATION DE LA GRILLE DES PRIX DES LOTS

Vu la délibération 21-06-06 du 7 juin 2021 fixant le prix d'acquisition des terrains constructibles à 29,00 € TTC le m² majoré de la PAC et des frais de branchement.

Vu la délibération 21-12-03 du 23 décembre 2021 instaurant un forfait pour les frais de branchement de 2 000 € pour la rue Tartifume et sur les zones Ua, Ub et 1Au concernée par l'assainissement collectif.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Étant donné, que le lotissement est situé en zone Ub et 1Au et fait partie d'une opération d'ensemble, il est proposé que les frais de branchement soient répercutés au coût réel.

L'assemblée est donc invitée à valider le prix de chacun des lots :

N° de lot	Surface	Prix
1	1030 m ²	29 870 €
2	454 m ²	13 166 €
3	565 m ²	16 385 €
4	668 m ²	19 372 €
5	343 m ²	9 947 €
6	478 m ²	13 862 €
7	434 m ²	12 586 €
8	628 m ²	18 212 €
9	628 m ²	18 212 €
10	431 m ²	12 499 €
11	509 m ²	14 761 €
12	535 m ²	15 515 €
13	458 m ²	13 282 €
14	513 m ²	14 877 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ De valider la grille des prix pour chacun des lots,
- ❖ Dit que les frais de branchement seront répercutés au coût réel,
- ❖ Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- ❖ De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer les actes notariés ainsi que toutes les pièces nécessaires à la vente des lots.

DERNIERE DECISION

Vu l'article L 2122 du CGCT

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal du 25 mai 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation,
Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit,

- **DIA 8, rue du Pressoir** : la commune renonce à son droit de préemption

Règlementation sur le bruit relatif aux travaux de jardinage

Tondre son gazon, réaliser des travaux de bricolage ou jardinage, oui mais pas à n'importe quel moment de la journée.

Pour ne pas déranger le voisinage par des bruits d'engins électriques, un décret a été mis en place en 2006 pour instaurer des plages horaires.

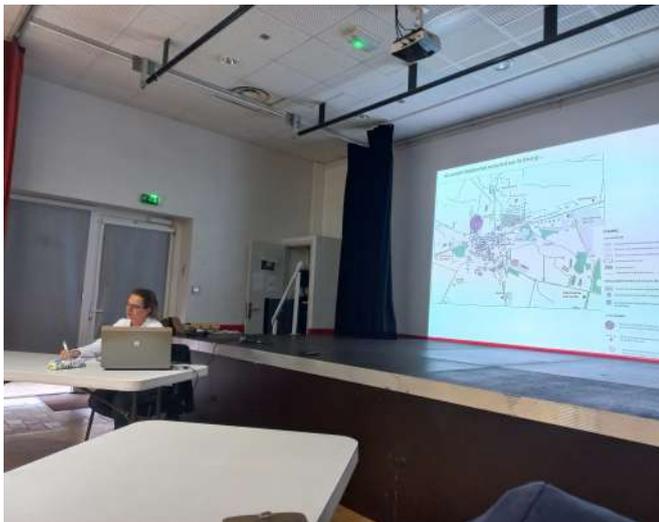
Ainsi, vous pouvez tondre votre pelouse, bricoler, jardiner :

- ⇒ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ⇒ le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ⇒ le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Révision du PLU

La révision du PLU débutée au courant de l'année 2020 est toujours en cours.



Une réunion publique s'est déroulée le mercredi 8 juin en présence des élus de la commission urbanisme ainsi que du bureau d'études en charge de la révision, afin de répondre aux différentes interrogations quant aux modifications découlant de cette révision.

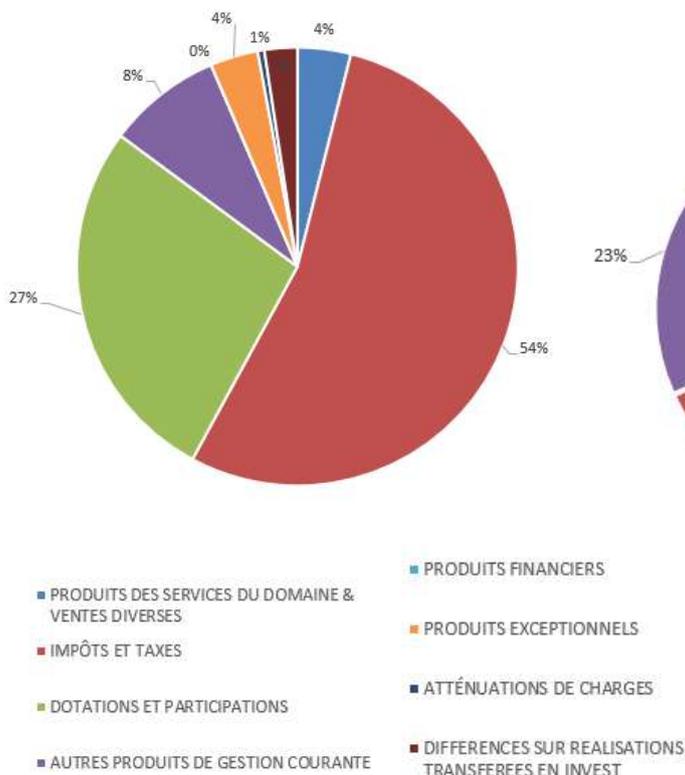


La validation de la révision devrait se faire d'ici la fin de l'année 2022.

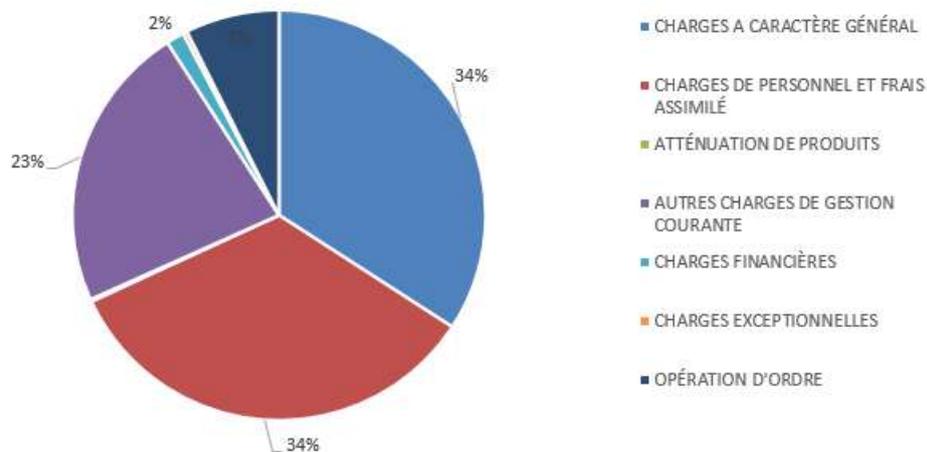
Compte administratif 2021

FONCTIONNEMENT

Recettes : 653 201 €



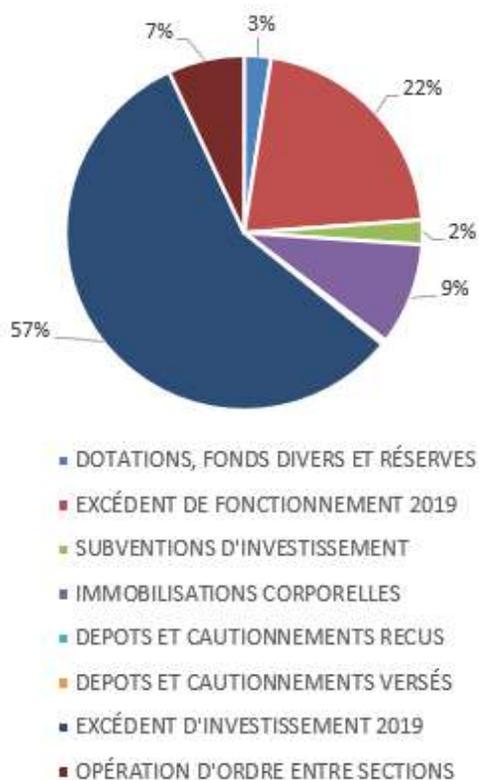
Dépenses : 511 388 €



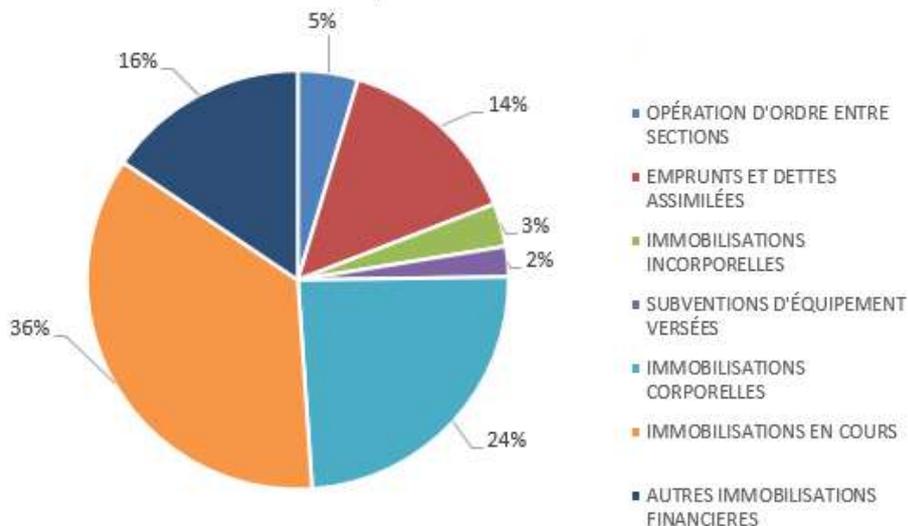
Résultat de clôture Fonctionnement CA 2021 + 141 813€

INVESTISSEMENT

Recettes : 542 925 €



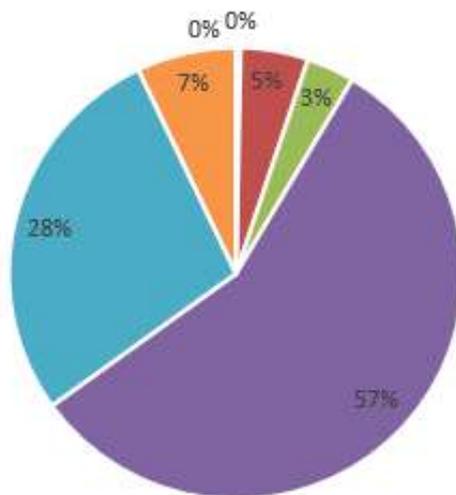
Dépenses : 338 632 €



Résultat de clôture Investissement CA 2021 + 204 293€

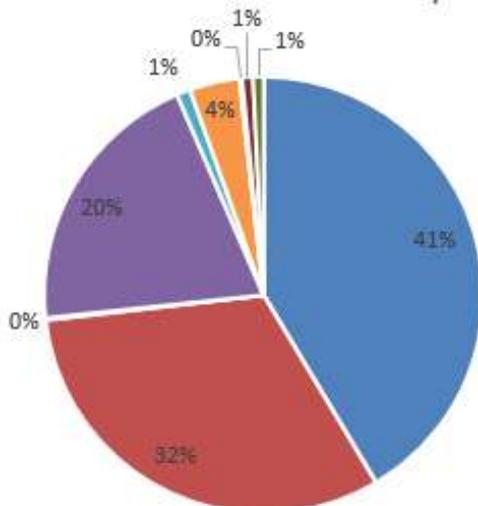
FONCTIONNEMENT

Recettes : 623 067 €



- ATTENUATION DES CHARGES
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION
- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
- IMPÔTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS FINANCIERS

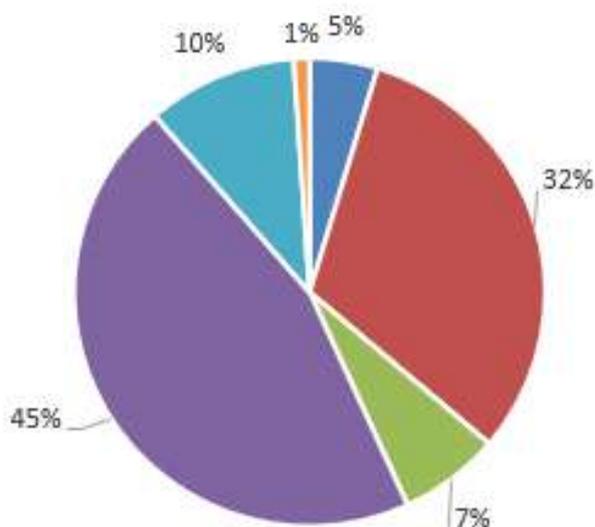
Dépenses : 623 067 €



- CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉ
- ATTENUATIONS DE PRODUITS
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIÈRES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
- DÉPENSES IMPRÉVUES
- OPÉRATION D'ORDRE

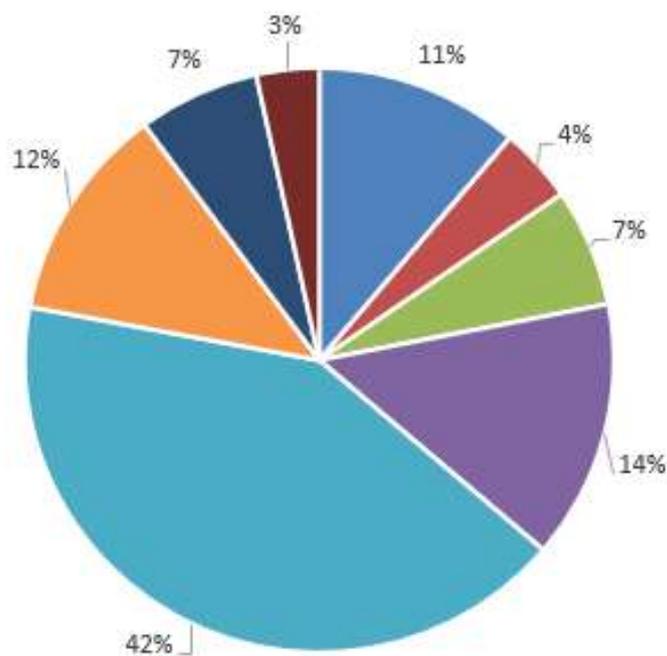
INVESTISSEMENT

Recettes : 449 828 €



- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES
- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2021
- PRODUIT DE CESSION
- OPÉRATION D'ORDRE - Amortissements

Dépenses : 449 828 €



- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- AUTRES IMMOBILISATIONS
- OPERATION D'ORDRE
- DÉPENSES IMPRÉVUES

Collecte des déchets 2ème semestre 2022



CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2022

Pensez à
sortir vos
bacs la veille
au soir !

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 V	1 L	1 J	1 S	1 M <small>Toussaint</small>	1 J
2 S	2 M 31	2 V	2 D	2 M 44	2 V
3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M 27	5 V	5 L	5 M 40	5 S	5 L
6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M 49
7 J	7 D	7 M 36	7 V	7 L	7 M 49
8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J 49
9 S	9 M	9 V	9 D	9 M 45	9 V
10 D	10 M 32	10 S	10 L	10 J	10 S
11 L	11 J	11 D	11 M	11 V <small>Armist. 1918</small>	11 D
12 M	12 V	12 L	12 M 41	12 S	12 L
13 M 28	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 J <small>Fête Nat.</small>	14 D	14 M 37	14 V	14 L	14 M 50
15 V	15 L <small>Assomption</small>	15 J	15 S	15 M	15 J
16 S	16 M 33	16 V	16 D	16 M 46	16 V
17 D	17 M	17 S	17 L	17 J 46	17 S
18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 L	19 M 42	19 S	19 L
20 M 29	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 J	21 D	21 M 38	21 V	21 L	21 M 51
22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 S	23 M	23 V	23 D	23 M 47	23 V
24 D	24 M 34	24 S	24 L	24 J	24 S
25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D <small>Noël</small>
26 M	26 V	26 L	26 M 43	26 S	26 L
27 M 30	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 J	28 D	28 M 39	28 V	28 L	28 M 52
29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S	30 M	30 V	30 D	30 M 48	30 V
31 D	31 M 35		31 L		31 S

Jour de
collecte :

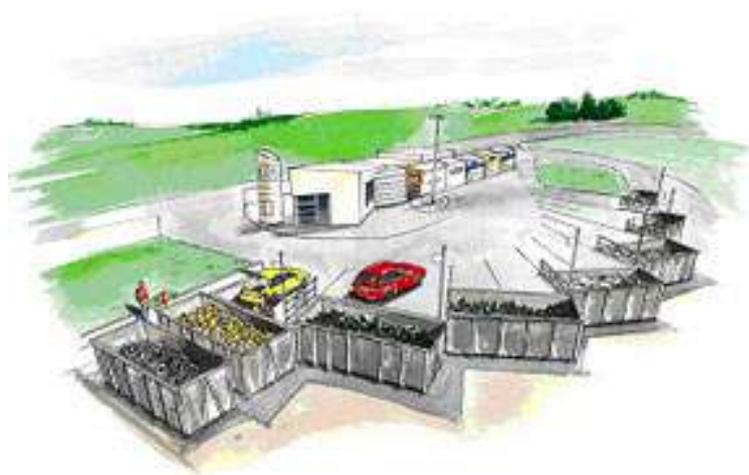
Jeudi
semaine
bleue

Horaires d'été de la déchetterie du Petit-Auverné :

Lundi et Vendredi de 14 h 00 à 19 h 00

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00

Samedi de 14 h 00 à 18 h 00



Animations, échanges et lectures à la bibliothèque intercommunale

La bibliothèque du Grand-Auverné a accueilli le 27 mars dernier un atelier Origami. Enfants et adultes ont pu découvrir cet art du pliage très populaire au Japon. Il était animé par une Alverne originaire du Japon qui a transmis avec compétences les traditions de son pays.

Le vendredi 24 juin, l'animation « Tout petit, je lis » propose dans le cadre de la fête de la musique, une approche des textes chantés aux enfants de 1 à 3 ans.

La bibliothèque est aussi un lieu d'échanges. En effet, depuis l'automne dernier une grainothèque a été mise en place. Elle consiste à collecter et distribuer localement des graines de nos territoires. Avis aux amis-ies des jardins, vous pouvez y trouver en toute gratuité des graines ou bien en déposer pour une plus grande richesse de nos jardins.

Ces animations s'intègrent dans l'ensemble de la programmation de la médiathèque intercommunale de Chateaubriant-Derval dont notre bibliothèque bénéficie.

Tous les livres mais aussi les films et les CD du fond de la médiathèque sont accessibles à partir de notre bibliothèque soit directement soit par réservation via le site :

<https://mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr/>

La bibliothécaire ainsi qu'une équipe de bénévoles très investies ont le plaisir de vous y accueillir le mardi de 16 h 30 à 18 h, le vendredi de 10 h à 12 h et le dimanche de 10 h 30 à 12 h.

Grand merci à elles.



Atelier Origami du dimanche 27 mars

Location d'un vélo à assistance électrique



Testez simplement un vélo électrique durant une, deux semaines, un mois ou même un trimestre !

La location des vélos à assistance électrique est gratuite sur les 15 premiers jours, pour tout nouvel usager.

Tarifs :

- Gratuit les 15 premiers jours pour tout nouvel usager
- 10 euros pour 1 semaine
- 15 euros pour 2 semaines
- 25 euros pour 1 mois
- 70 euros pour 1 trimestre

Transport à la demande



Pour les déplacements de proximité, le transport à la demande répond aux besoins du territoire et fonctionne du lundi au vendredi hors jours fériés de 7h à 19h.

Pour réserver :

Téléphonez pour vous inscrire gratuitement et réservez votre déplacement (au plus tard la veille avant 16h ou le vendredi pour le lundi).

Vous recevrez une confirmation par SMS puis un rappel la veille et une heure avant le départ. Le jour J, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt désigné à l'heure convenue.

A noter :

Si vous avez 70 ans et plus ou si vous êtes une Personne à Mobilité Réduite, une prise en charge à votre domicile est possible avec une dépose au lieu de votre choix.

Prix des tickets :

Ticket à l'unité plein tarif : 2,40 €

Ticket à l'unité tarif réduit : 2,10 €

Carnet de 10 tickets : 21,00 €

Renseignements :

Après de la Maison de la Mobilité de Châteaubriant-Derval au 02 40 28 79 60

A compter du 1er juillet 2022 : Appelez le 02 40 07 54 71 (du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30/le samedi de 9h à 13h hors jours fériés).

LOTISSEMENT DE LA CENSIVE

Concernant l'extension du lotissement de la Censive, les travaux ont débuté au courant du mois de février pour ce qui concerne le terrassement et la voirie provisoire, ainsi que l'extension des réseaux d'eau et d'électricité.

La fin de travaux est prévue pour la fin juin - début juillet.

À ce jour les 14 lots sont tous préservés.



PROJET UNE FAMILLE UN TOIT

Les travaux ont également démarré au niveau de la longère située aux Vorajoux et destinée à la création de cinq logements pour personnes vieillissantes.



Après la dépose des ardoises réalisée par les élus, les entreprises en charge des travaux de rénovation ont pu commencer à intervenir afin de procéder au décaissement, à la mise en place de la nouvelle charpente, et à l'installation électrique.



MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) est un lieu de vie où 2 à 4 assistantes maternelles se regroupent dans le but de créer un espace socialisant, sécurisant et bienveillant adapté aux enfants de 2 mois à l'entrée à l'école.

Une demande de travaux pour l'extension d'un logement communal situé rue du 8 mai 1945 ayant été acceptée le 12 mai dernier, les travaux ont alors pu démarrer.

Au logement existant d'une superficie 61m² va s'ajouter une pièce de 26m² soit une surface totale d'un peu plus de 87m² pouvant accueillir au moins 8 enfants.



Insertion du
projet
sur le
bâtiment
existant



NUMÉROTATION DANS LES VILLAGES



Une action de numérotation dans les villages de la commune va être lancée prochainement.

Grâce à la localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise, la municipalité contribue à améliorer :

- ♦ Votre sécurité : l'ensemble des services d'urgence,
- ♦ L'efficacité des services : la distribution du courrier, les livraisons de colis,
- ♦ Le déploiement de la fibre optique.

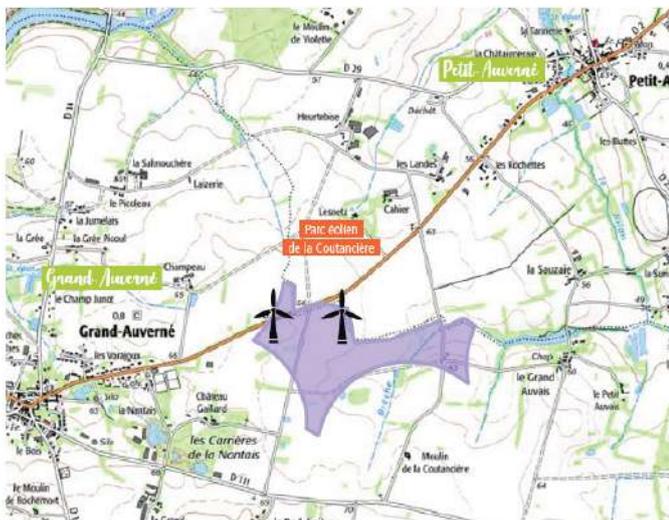
Une plaque de numérotation offerte par la municipalité sera distribuée dans les boîtes aux lettres et à installer par vos soins.



Le 26 février dernier s'est déroulé le quart de finale de la Coupe de France de Volley en nationale 1 : L'ASCED de Riaillé affrontait l'équipe de Beauvais.

Dans cette dernière équipe évolue à un niveau professionnel un natif de notre commune, Hugues FROTTÉ, qui a pris plaisir à revenir jouer dans sa région d'origine.

PARC ÉOLIEN DE LA COUTANCIÈRE



DEMAIN, UN PARC ÉOLIEN À GRAND-AUVERNÉ

L'éolien constitue une source d'énergie renouvelable locale, compétitive, performante, réversible et un axe important de la stratégie bas carbone pour aujourd'hui et demain.

Dans ce contexte, la municipalité du Grand-Auverné a choisi de contribuer à la transition énergétique en accueillant le projet de la Coutancière situé au nord de la commune, en limite de Petit-Auverné et porté par WKN France.

Après plus de 3 ans d'études, le projet de la Coutancière a été proposé dans sa version finale en Juillet 2019 à la préfecture de Loire-Atlantique. Il a fait l'objet d'une instruction par les services de l'État et d'une enquête publique qui a abouti à l'avis favorable du commissaire enquêteur. A l'issue de cette instruction, le préfet a délivré l'autorisation environnementale de construction et d'exploitation du parc éolien en février 2021. Aujourd'hui, la préparation de la phase de construction de ce projet est en cours.

DONNER L'ACCÈS À UNE ÉNERGIE VERTE SANS COMPROMIS

Persuadée que la transition énergétique est l'affaire de tous, WKN France souhaite donner la possibilité aux habitants de la commune de bénéficier d'un accès à une électricité verte, moins chère, grâce au Parc éolien de la Coutancière et ce, dès sa mise en service. En choisissant un fournisseur partenaire d'électricité verte, les riverains, désireux de modifier leur contrat, feront des économies sur leurs factures d'électricité tout en favorisant le développement des énergies renouvelables. Le changement de fournisseur est gratuit et instantané.

Chiffres clés



2 éoliennes
180 M DE HAUT EN
BOUT DE PALE



6 MW
CAPACITÉ INSTALLÉE



21 GWh
PRODUCTION
ÉLECTRIQUE
ANNUELLE ESTIMÉE



7 950
personnes
ÉQUIVALENCE
CONSOMMATION*

* Consommation hors chauffage et eau chaude sur la base de 2700 kWh/foyer/an. Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



LA PÉTANQUE LOISIRS ALVERNE

La saison 2022 du groupement intercommunal de pétanque vétérans a pu reprendre un « cours presque normal »

En effet le concours du 30 mars à Ancenis a dû être annulé pour cause de Covid au sein de l'équipe organisatrice. Donc restons vigilants !!!!

Le 27 avril a été un fait marquant puisque notre président Louis Braud a remporté le concours de Pouillé -Les-Côteaux avec 4 parties gagnées et le score de plus 37 !!!!! BRAVO à lui.

Le 11 Mai dernier la Pétanque Loisirs Alverne était l'organisatrice et nous avons accueilli 58 doublettes avec une météo favorable.

Pour rappel nous organisons le 3 septembre le prix Gérard Dauffy. Ce concours est ouvert à TOUS. PETITS et GRANDS !!! NEOPHYTES ou HABITUES de la pétanque le but étant de passer un après-midi convivial.

Autre date à retenir : le mercredi 5 octobre 2022 - Concours Intercommunal Vétérans.

Entraînement le lundi dès 14H30 sauf pour la période hivernale (14H).

Pour les personnes intéressées contact Mr Louis Braud - 6, Le Clos du Stade - 06.70.70.23.44.



ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

La saison 2021/2022 se termine, cette année tout s'est bien passé avec un effectif un peu en baisse, peut-être dû à l'après covid, hésitation pour certain et le retour des contacts pour d'autres, rien de surprenant.

Nous sommes satisfaits d'avoir gardé nos cours de Gymnastique et de Pilate qui étaient en place depuis plusieurs années, grâce à nos adhérents qui sont fidèles. Merci à tous.

Les cours sont assurés par Floriane depuis plusieurs années, et cela se passe en toute simplicité tout en travaillant. Ce serait un plaisir de pouvoir accueillir de nouveaux adhérents pour la saison prochaine.

Petit changement pour la rentrée mi/septembre les cours seront donnés le vendredi à la place du lundi aux mêmes horaires, salle L'Asphodèle :

Gymnastique: de 13h45 à 14h45

Pilate : de 14h45 à 15h45

Un article paraîtra dans la presse à la rentrée pour la date de reprise.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 06 16 95 25 84 ou 07 85 35 20 28

Bonne vacances à tous.





UNION SPORTIVE ALVERNE

Après un début de saison compliquée pour l'équipe première et une saison positive pour l'équipe B, les joueurs ont réussi à garder une ambiance familiale et un esprit sportif et compétitif jusqu'au dernier match !

Nos jeunes U15 ont fait un parcours exceptionnel ! Ils ont fini en quart de final pour la coupe Intersport ! Félicitations !

L'ensemble du bureau tient à remercier Maxime, Clément, François et Kyas pour leur dévouement en tant que coach durant cette saison.

Il est maintenant temps pour nous de remercier Jean-Claude FERRON qui a décidé de laisser sa place de président pour profiter de sa retraite. Tout le club te remercie pour tes nombreuses années passées au club ! MERCI

Que de changement pour l'US ALVERNE pour la saison prochaine...

Nous souhaitons maintenant la bienvenue à Christophy qui prend la place d'entraîneur pour la saison prochaine !

Allez les rouges et blancs !!!

Les membres du bureau remercient les joueurs, dirigeants, arbitres, supporters et sponsors !



BIENVENUE !

«Je suis très heureux de devenir le nouvel entraîneur de l'Us Alverne, un beau projet, et de beaux objectifs nous attendent.

Le challenge est très intéressant et j'ai déjà hâte que cette nouvelle saison démarre.

Merci au club pour la confiance qu'il place en moi, nous allons faire le maximum ensemble pour redresser le Grand - Auverné.

À très vite sur les terrains!! »





L'ESPOIR AU BOUT DU CHEMIN

Le téléthon 2021 a été organisé par la vente de repas à emporter qui a connu un vif succès.

Notre association a versé fin 2021, la somme de 3216 € au profit de l'AFM Téléthon, avec un don exceptionnel de l'amicale des Aînés Ruraux.

Nous sommes heureux de nous retrouver pendant la période de fin d'année. Nos actions permettent de mettre en place des moyens pour vaincre les maladies neuromusculaires, améliorer la vie des malades en attendant la guérison, soutenir les laboratoires de recherche...

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 3 juin, les membres du bureau, les acteurs et bénévoles ont décidé de reprendre les variétés pour l'édition 2022. Alors dès maintenant, acteurs, chanteurs ou autres talents... nous vous attendons pour nous retrouver sur la scène de la Salle de l'Asphodèle les 3 et 4 décembre prochain. Le thème retenu étant « Les 4 saisons ».

Nous comptons également sur toutes les personnes qui souhaitent aider d'une façon ou d'une autre au téléthon. Vous pouvez dès maintenant prendre contact avec le Président au 06 76 83 17 85.

Tous les membres de l'association vous remercient pour votre soutien.

Président	FLANDRIN Daniel
Vice-Président	CADOREL Joseph
Secrétaire	DELAUNAY Sandrine
Secrétaire-adjointe	GRIMAUD Chantal
Trésorier	GAUTIER Didier
Trésorier-adjoint	LEMERLE Luc
Membre	JULIENNE Laurent
Membre	VETU Thérèse
Membre	LELIEVRE Marie-Christine
Membre	GEORGET Marlène
Membre	DELAUNAY Margot



Photo prise lors de l'assemblée générale du 3 juin 2022

L'ART FLORAL

Une année de plus s'achève, nous avons pu réaliser de belles compositions grâce aux conseils d'Armelle.

Les cours ont lieu le vendredi matin ou après-midi, une fois par mois.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Contacts :

CADOREL Andrée : 02-28-04-08-13

VÊTU Thérèse : 02-40-07-53-13



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS



Le 8 mai dernier accompagnés des élus du Conseil Municipal, les membres de l'association U.N.C ont participé à la commémoration de l'armistice de la guerre 1939 - 1945, avec un dépôt de gerbe aux monuments aux morts.



Gerbe réalisée par l'art floral

LA MAISON VILLENEUVE



Un début d'année riche en événements !

L'association La Maison Villeneuve a le plaisir de partager avec vous les dates clés de l'avancée du projet:

- Le 28 janvier la signature du bail emphytéotique du Tiers lieu, un jardin sensoriel et potager partagé, un lieu de rencontre et de convivialité où vous êtes invités à poser votre pierre ou planter une graine.

- Le 18 mars, nous avons présenté la situation de handicap de nos jeunes, futurs habitants alvernes. Qu'est ce que l'autisme ou les troubles de spectre autistique, comment aborder nos jeunes ? Vous ne serez jamais seuls !

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et les accompagnants et intervenants le seront aussi.

- Le 23 mars la signature du permis de construire. Beaucoup d'émotions ont été partagées ce jour-là, la concrétisation d'un projet mené de front avec le soutien fort de notre commune.

- La semaine du 10 mai est le début des travaux du jardin.

Nous faisons appel aux bénévoles pour construire ensemble et mettre en commun nos savoirs et compétences, pour partager à l'automne des végétaux.

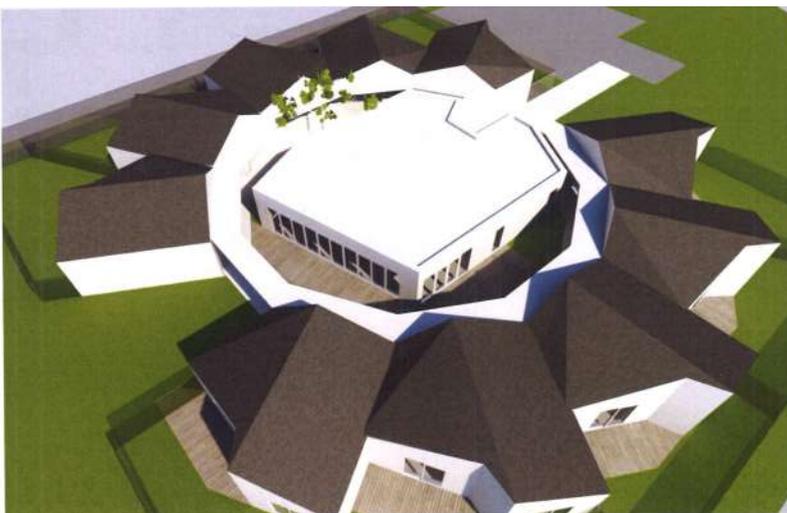
Nous récupérons tout ce qui peut servir à l'embellissement et au décor de ce lieu, pierres, bois, pots en terre, fontaine...et vos idées!

Vous pouvez nous contacter au 06.88.44.75.38 ou 06.20.72.14.15

Un Grand Merci pour votre soutien !



Travaux d'aménagement du tiers lieu



Visualisation du projet d'habitat partagé

Randonnée moto du samedi 23 avril organisée par Nort Moto Club au profit de l'association



by Fred...



GRAND-AUVERNÉ ENVIRONNEMENT

Lors du premier semestre 2022, l'association Grand-Auverné Environnement a été à l'initiative de plusieurs actions dans le domaine de la protection de la nature.

En effet, nous sommes à l'initiative d'un collectif qui regroupe quatre associations qui ont elles aussi un projet de carrière sur leur commune à savoir : Soudan, Guémené-Penfao, Saint-Colomban et Grand-Auverné. Face à l'industrialisation de nos campagnes, chaque membre de ce collectif fait valoir les éléments qui concernent son territoire mais il met aussi en avant des arguments de nature plus général afin que la protection de nos ressources soit entendue de manière globale.

Nous avons rencontré ensemble à Nantes les représentants du Conseil Départemental ainsi que ceux du Conseil Régional. Ils nous ont accordé une écoute attentive. Nous sommes en attente d'une rencontre avec le préfet de Loire-Atlantique. Ces rencontres permettent de faire valoir nos arguments au niveau politique afin que la réglementation évolue dans le sens de la protection des ressources pour les générations futures.

La presse a largement relayé nos arguments et nous sommes soutenus par les associations de protection de la nature tel que la LPO, Bretagne Vivante, Eaux et rivières de Bretagne et France Nature Environnement.

Récemment nous avons été invités à une réunion de présentation pour un projet d'extension de la carrière de Saint-Sulpice-des-Landes. A cette occasion, nous avons appris entre autre que l'un des parcours des camions passerait par le bourg de Grand-Auverné.

Par ailleurs, dans le cadre de la semaine nationale sans pesticides, l'association Grand Auverné Environnement a mis en relation une dizaine d'associations afin d'organiser un temps fort pour attirer l'attention sur le dépassement récurrent des normes concernant les pesticides sur le captage du Plessis-Pas-Brunet. C'est ainsi qu'une « marche pour une eau de qualité » a eu lieu le samedi 19 mars 2022 à Nort-sur-Erdre. Elle a rassemblé plus de 300 personnes. Nous constatons donc une prise de conscience citoyenne de la gravité des conséquences de cette pollution sur la santé par exemple cancer, maladie de Parkinson et sur le vivant en général. Nous souhaitons que les responsables politiques s'engagent pour la mise en place de dispositifs efficaces afin de réduire durablement les nitrates et les pesticides dans les pratiques agricoles.

Le dimanche 24 avril 2022, c'était la première édition de notre fête : « C'est par là ». Elle a rassemblé une cinquantaine de personnes qui ont apprécié les prestations musicales : guitare et chants mais aussi la randonnée et les différentes activités proposées. On vous donne RDV en 2023 pour la deuxième édition. L'assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 1er juillet 2022 à 20 h. A cette occasion, nous réaffirmerons collectivement nos objectifs.

Nous vous souhaitons un bel été.



19 mars 2022 à Nort-sur-Erdre Marche pour une eau de qualité.

Site de l'association : <https://grand-auverne-environnement.fr/>



L'OGEC GRAND AUVERNÉ École Notre Dames des Anges (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

Cette année, les enfants ont redécouvert le plaisir d'une kermesse, pour le grand plaisir des parents. Changement de formule, la kermesse a eu lieu le dimanche 5 juin, le repas rougail saucisses ou poulet basquaise s'est fait le midi, suivi des danses des enfants et des différentes activités proposées par l'OGEC (jeux en bois, enveloppes, tir au but,...)



Cette action a fait suite à la soirée pizzas organisée le 1er avril.

Pour rappel, toutes ces actions permettent entre autre de financer les transports lors des sorties scolaires (sortie à la foire de Béré, piscine, patinoire, diverses sorties avec l'artiste Coline Cuni, la journée sportive de Riaillé, la sortie de fin d'année dans une ferme pédagogique,...) sans que les parents n'aient à remettre la main au porte-feuille.

A LOUER

Nous vous proposons pour vos évènements, la location de plusieurs matériels :

Sono	50 €
Friteuse	40 €
Rétroprojecteur	25 €
Percolateur 100 tasses	20 €
Jeu en bois	10 €

Nouveauté

Tarifs pour un week-end (du vendredi au lundi)
Réservations auprès de Pierre au 06.76.84.76.04



École Notre Dame des anges

Avec le recul des gestes et des mesures barrières, nous avons enfin pu profiter tous ensemble de projets !

La nature s'est invitée dans notre école :

- ◆ Un apiculteur pour sensibiliser les élèves à la protection des abeilles : création de bougie en cire, décoration d'une ruche qui accueillera un essaim, découverte du fonctionnement d'une ruche.



- ◆ Une artiste diplômée des beaux-arts de Paris pour travailler autour de la terre.



- ♦ Visite du musée de la FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain)



- ♦ Intervention du conservatoire de Châteaubriant sur le thème : le chant au service de l'environnement et de l'éducation à l'éco-citoyenneté.



Nous avons également la chance d'accueillir une stagiaire Erasmus allemande dans la classe de maternelle-CP. Après les bases d'anglais, ces derniers ont donc pu apprendre quelques mots en allemand !



D'autres sorties sont prévues pour cette fin d'année :

- ◆ Visite d'une chèvrerie le 24 mai
- ◆ Journée sportive avec l'école de Riaillé et de Teillé
- ◆ Sortie de fin d'année dans la ferme pédagogique du Fresne

Inscription année scolaire 2022-2023

Afin de prévoir et d'organiser au mieux la répartition des classes pour l'année 2022-2023, nous invitons les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s), à se faire connaître auprès de l'école

Adresse :

15 Rue Bernard Du Treuil
44520 GRAND-AUVERNE

Contacts :

0651794536
0240072304

ec.gd-auverne.nd-anges@ec44.fr

Horaires de l'école :

8h45-12h / 13h15-16h15

L'AUBERGE ALVERNE



L'équipe de L'Auberge Alverne vous accueille tout l'été.

N'hésitez pas à venir profiter d'un bon repas ou bien d'un verre en terrasse!



Des travaux de réfection ont été réalisés au niveau de la partie sanitaire



Le samedi 7 mai avait lieu la retransmission de la finale de Coupe de France de football Nice - Nantes.

Une belle soirée lors de laquelle de nombreux supporters nantais ont eu plaisir à se retrouver pour la victoire de leur équipe!

Le grand écran ainsi que le matériel de sons et lumières ont été mis en place par la société Lumières Utiles.

BOULANGERIE PÂTISSERIE PION



La boulangerie Pion vous accueille du mardi au samedi de 7h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00 et le dimanche de 7h30 à 13h00 - Fermée le lundi.

Vous y trouverez des pâtisseries et viennoiseries faites maison ainsi qu'une épicerie et un point poste.

N'hésitez pas à venir également découvrir nos gourmandises, pour cet été nos glaces en cornet ou pot.

Vous pouvez passer vos commandes de pain, gâteaux... idéalement 48 heures à l'avance.

La boulangerie sera fermée cet été du 12 au 29 août inclus.

À très bientôt.

Céline et Jean-Philippe

Contact : 02.40.55.03.98 / 06.68.18.53.21
sarloulangeriepatisseriepion@gmail.com





Rentrée 2022

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire, que votre enfant circule en train TER ou en car.

Les inscriptions pour l'année 2022-2023 seront ouvertes du 8 juin au 19 juillet.

Au-delà de cette date, une majoration de 20€ sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié (*affectation tardive, déménagement, changement de situation familiale, force majeure*).

Première inscription au réseau Aléop :

L'inscription s'effectue en ligne. Vous pouvez accéder à un « espace famille » en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

- ⇒ Munissez-vous d'une adresse mail valide, d'une photo d'identité numérisée et d'un RIB si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire.
- ⇒ Rendez-vous sur le portail d'inscription : Cliquez sur abonnement en ligne - Renseignez le formulaire et laissez vous guider - Choisissez votre mode de paiement
- ⇒ Une fois les données renseignées validées, vous recevrez un courriel de confirmation. La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

Votre enfant est déjà inscrit :

Pour renouveler l'inscription de votre enfant, rendez-vous à partir du 8 juin sur votre compte transport Aléop. Cliquez sur renouvellement—Vérifiez et mettez à jour les informations—Choisissez votre mode paiement. Une fois les données renseignées et validées, vous recevrez un courriel de confirmation.

Votre enfant voyage en car scolaire :

Sa carte de transport à puce reste la même et est à conserver d'une année à l'autre dans son étui rigide. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription et de votre paiement.



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 ont été fixés comme indiqué ci-dessous :

Tarif	Quotient familial	Tarif horaire
Tranche 1	Inférieur à 400€	0,94€
Tranche 2	Entre 400 et 650€	1,06€
Tranche 3	Entre 651 et 950€	1,18€
Tranche 4	Entre 951 et 1250€	1,26€
Tranche 5	Supérieur à 1251€	1,39€

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune ou à retirer en Mairie.

BONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES

Les élèves du secondaire résidant sur la commune et ayant moins de 16 ans à la rentrée scolaire 2022, peuvent retirer un bon de 30€ pour l'achat de fournitures scolaires utilisable à la boulangerie - épicerie de la commune.

La somme devra être utilisée en une seule fois.

Les bons sont à récupérer à la Mairie à partir du mois de juillet 2022.

RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription obligatoire pour l'année scolaire 2022-2023 à déposer à la mairie.

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune ou à retirer en Mairie.

Une réunion d'information et d'échange à destination des familles dont les enfants fréquenteront la cantine et le périscolaire l'année prochaine est prévue le :

Vendredi 2 septembre 2022 à 18 h00
Salle L'Asphodèle



PROGRAMME DE PLANTATIONS LIGER BOCAGE AGROFORESTERIE

LES HAIES : SOURCES D'ATTRACTIVITE POUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre du plan de relance « plantons des haies », l'Europe et l'Etat s'unissent pour financer la plantation de haies et d'arbres agroforestiers via le programme Liger Bocage & agroforesterie.

Le Syndicat Chère Don Isac et ses collectivités membres s'engagent dans ce projet pour compléter son programme de plantations bocagères existant. L'objectif est de massifier la plantation sur son territoire afin de préserver la ressource en eau (meilleure qualité de l'eau, lutte contre les inondations). Ce programme fait écho à la démarche d'inventaire bocager qui vise à identifier et préserver le bocage.

A travers ce dispositif décliné à l'échelle régionale, le syndicat a pour objectif de replanter 54 kilomètres de haies. Le programme Liger Bocage recherche la multi-performance des arbres et des haies. Que ce soit une haie plantée pour limiter les transferts par ruissellement, pour le bien-être animal, ou pour embellir un chemin d'exploitation, au final l'arbre jouera un rôle dans le territoire pour réduire le risque d'inondation et améliorer la qualité de l'eau.

Les haies bocagères (simples, multiples et sur talus) sont désormais subventionnées jusqu'à 100% et pour les alignements d'arbres intra-parcellaires (agroforesterie), cette subvention va jusqu'à 80%. Les agriculteurs intéressés peuvent concevoir leur projet de plantation, le choix des essences jusqu'à la mise en œuvre avec l'appui du Syndicat Chère Don Isac.

Attention : les dossiers de subventions doivent être déposés avant le 1^{er} oct. 2022 sur des plantations à l'hiver 2022/2023 ou 2023/2024.

Vous êtes agriculteur et vous souhaitez planter une haie bocagère ou vous avez un projet en agroforesterie ?

Contactez l'animateur Bocage et Agroforesterie, Guillaume DEMANGE au 07 61 18 71 27 ou via plantations@cheredonisac.fr





OUVERT À TOUS
ANONYME
SANS RENDEZ-VOUS
GRATUIT

Planning des actions

avril à juillet
2022



Dépistage dentaire



Dépistage visuel



Bilan Auditif



Check-up santé

Bilan avec un.e professionnel.le de santé
(tension, glycémie, alimentation, tabac, activités physiques...)



Bien-être : un moment pour soi

Discussions / détente / massage avec une réflexologue



Relations affectives et sexuelles

Informations / écoute / échanges



Développement de l'enfant :

échanges avec une orthophoniste

Langage, écran, lecture, communication...



Alimentation : échanges et conseils
avec une diététicienne



présence d'une traductrice Langue des Signes



présence d'une traductrice turque



Un rectangle de couleur

= une thématique (légende à gauche)

= une date / une plage horaire / un lieu

Une unité mobile de prévention pour tous sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval !

Le MarSOINS Châteaubriant-Derval arrive sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval à partir du mois d'avril.

Le MarSOINS est un gros camion de la médecine du travail réaménagé avec soins par l'association A vos soins.

Ce concept d'unité mobile de prévention propose des dépistages gratuits et ouverts à tous.

Ce camion s'installera dans vos villes et villages dans une ambiance **familiale, bienveillante pour parler de santé et proposer un service de proximité.**

Le MarSOINS est un projet **solidaire**, qui mobilise des professionnels de santé du territoire pour proposer des actions de prévention et de dépistages individuels au sein des structures associatives, du champ social et médico-social.

Dentistes, infirmier.ère.s, médecins, sage-femmes, ... interviennent dans l'unité mobile de prévention avec une prise en compte globale des bénéficiaires.

Les dépistages effectués et l'orientation qui en découle, permettent d'apporter une réponse adaptée à la situation de chaque personne et ce, dans **l'intérêt Général.**

C'est un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et d'orientations.

Le MarSOINS sillonne les territoires ; s'installe sur des places de marché, dans les lycées, dans les quartiers, en zones rurales ; près de chez vous !



Calendrier des Manifestations 2ème semestre 2022

SEPTEMBRE	Samedi 3	Concours de pétanque Prix Gérard DAUFFY – Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 17	Journée Citoyenne organisée par la municipalité
	Samedi 17 et Dimanche 18	Journées du Patrimoine
	Dimanche 25	Vide grenier – École Notre Dame des Anges
OCTOBRE	Mercredi 5	Concours de pétanque des aînés ruraux - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 8	Repas des Aînés offert par la Municipalité
NOVEMBRE	Vendredi 11	Cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918
DÉCEMBRE	Samedi 3 et Dimanche 4	Téléthon 2022 – L'Espoir au Bout du Chemin

Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal
vous souhaite un très bel été

